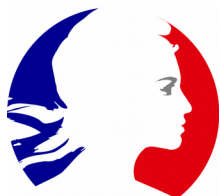


# Charte d'utilisation et de modération

Page Facebook - *Préfet de la Lozère*



Préfet de la Lozère

@prefet\_48 - organisme gouvernemental

Bienvenue sur la Page Facebook vérifiée du préfet de la Lozère.

## Présentation de la page Facebook Préfet de la Lozère

En complément du site internet et de twitter, ce compte permet de relayer l'actualité de proximité des services de l'état aux citoyens, en touchant un public plus jeunes difficiles a atteindre par les voies plus classiques et établir un dialogue direct avec les citoyens.

En effet les préfectures sont les premiers relais de l'action gouvernementale au niveau local : elles doivent ainsi se faire le relais de l'actualité du gouvernement et de toutes les actions de communication menées par les différentes directions et services déconcentrés de l'État sur leur territoire.

## Authenticité du compte

Le compte a été certifié depuis sa création auprès du service communication du Service d'Information du Gouvernement (SIG) comme en témoigne le symbole présent à côté du nom du compte. Ce statut « Vérifié » permet d'assurer aux internautes l'authenticité d'un compte d'intérêt public et protège contre l'usurpation d'identité.

## La connexion à la page Facebook Préfet de la Lozère

Se rendre sur le site : <https://facebook.com/Préfet-de-la-Lozère-277034555829293>

(selon les prescriptions du ministère de l'intérieur)

**L'accès à la page Facebook est libre.** Pour «liker» la page Facebook du préfet de la Lozère et ainsi être informé des nouveautés postées sur le compte, l'internaute doit au préalable détenir lui-même un compte.

## Animation du compte Facebook Préfet de la Lozère

**Une bonne animation de la page Facebook implique de respecter les principes suivants :**

- la constance et la régularité, à l'instar d'un site internet, il ne faut pas laisser une page Facebook à l'abandon, il convient de l'inscrire dans le quotidien et le long terme ;
- la complémentarité avec d'autres réseaux sociaux, à savoir Twitter mais également le site internet [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr) ;
- la réactivité intervenir au bon moment avec des publications en lien avec l'actualité ;
- l'engagement avec la nécessité de susciter des réactions de la part de la communauté ;
- le partage d'informations pour démontrer que cette page s'inscrit dans une démarche d'échange ;
- l'exclusivité, l'originalité partager des contenus exclusifs, des coulisses, des choses que les internautes ne pourraient découvrir nulle part ailleurs.

## Charte de modération et d'engagement page Facebook Préfet de la Lozère

La Page du préfet de la Lozère est un espace ouvert à tous. Elle vise à informer les internautes sur l'action du préfet de la Lozère et à favoriser le débat public.

Le non-respect des règles de bonnes pratiques et des dispositions légales mentionnées ci-dessous peut éventuellement entraîner la modération des publications.

Les publications des internautes sont visibles sur la Page dès qu'elles ont été rédigées et validées. Elles ne sont modérées qu'*a posteriori*.

Le service départemental de la communication interministérielle de la préfecture de la Lozère (S.D.C.I.), qui assure la responsabilité de la gestion de cette Page, **se réserve le droit de supprimer toutes les publications contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs, aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit des marques, au droit au respect de la vie privée ou toute publication qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.** Il en est de même pour les publications à caractère **violent, raciste, injurieux, grossier**, comprenant une attaque personnelle ou faisant l'apologie de crimes de guerre.

Les messages à caractère publicitaire, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales seront systématiquement supprimés.

Les utilisateurs seront avertis de l'éventuelle modération de leur publication. Les internautes ne respectant pas ces règles de manière répétée pourront se voir exclus de la Page.

Nous nous réservons le droit de procéder au blocage temporaire ou permanent d'un utilisateur qui refuserait de façon répétée de respecter la charte de modération.

## Les commentaires

Les commentaires doivent être écrits dans un langage compréhensible par tous. Afin que le débat suscité par les publications soit riche, les internautes sont invités à débattre à l'aide d'arguments de fond et non d'invectives. De même qu'ils sont invités à réagir aux publications par des commentaires portant sur le sujet initial. Le S.D.C.I. se réserve le droit de supprimer tout commentaire n'ayant aucun lien avec le sujet abordé.

## Liste des personnes ayant droit d'accès a la page

<https://facebook.com/Préfet-de-la-Lozère>

La personne qui gère et anime au quotidien le compte est le chargé de communication interministériel.

Il propose des articles à l'autorité préfectorale qui les valide.

### **Se substituent à lui ponctuellement :**

**Lors de ses absences :** l'adjointe au Chargé de communication interministérielle

### **Lors des astreintes de sécurité civile, routière et publique :**

- ♦ le chef de bureau du cabinet ;
- ♦ l'adjoint au chef du bureau du cabinet ;
- ♦ le chef du service interministériel de défense et de protection civile ;
- ♦ l'adjoint au chef du service interministériel de défense et de protection civile ;
- ♦ autres personnels du SIDPC effectuant des astreintes.